



EMMAÜS EUROPE
47, av. de la Résistance
93 100 Montreuil - France
33(0)1 41 58 25 70
emmaus-europe.org

EMMAÜS
EUROPE

Dispositifs de soutien solidaire d'Emmaüs en Europe

Les groupes Emmaüs d'Europe souhaitent faire vivre la solidarité, principe fondateur du mouvement, et s'appuyer mutuellement pour développer des actions qu'un groupe seul ne pourrait mettre en œuvre. Parmi les différentes formes que peut prendre cette entraide, la solidarité financière est organisée grâce à trois programmes de solidarité :

- **Programme européen de solidarité (PES)** : animé par Emmaüs Europe, il repose uniquement sur les dons faits par les groupes européens qui souhaitent soutenir les actions (environ **50 000 €**/an pour l'Europe).
- **Programme annuel de solidarité (PAS)** : animé par Emmaüs International, il est financé par les salons et ventes de solidarité organisés par les groupes l'année précédente (environ **450 000 €**/an pour l'ensemble des régions). *En 2026, les critères et modalités de ce programmes pourront être ajustés en raison de l'Assemblée Mondiale.*
- **Programme Habitat, piloté par Emmaüs International et la Fondation pour le Logement** : ce programme est financé par la fondation pour des actions de logement ou d'hébergement (environ **200 000 €**/an pour l'ensemble des régions). *En 2026, les critères et modalités de ce programmes pourront être ajustés en raison de l'Assemblée Mondiale.*

Le groupe doit renvoyer le formulaire joint par mail au secrétariat d'Emmaüs Europe (emmanuel.rabourdin@emmaus-europe.org). Emmaüs Europe étudie ensuite l'ensemble des demandes avant de les orienter vers l'un des trois programmes.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des **outils** nécessaires au dépôt d'une demande de soutien, le **processus** et le **calendrier** de construction, d'étude et de sélection, et les **principes** et **critères** utilisés pour l'analyse et le choix des actions soutenues.

Remarque :

En avril 2022, le Conseil régional d'Emmaüs Europe a validé la création d'un nouveau **Fonds pour la transition écologique**. Abondé à hauteur de **200 000€** et destiné en priorité aux groupes Emmaüs d'Europe de l'Est, il ne se substitue pas aux trois programmes de solidarité évoqués ci-dessus. Une note de présentation séparée et un formulaire d'appel à projet spécifique sera envoyé par mail aux groupes concernés. Il permettra aux groupes qui le souhaitent, de présenter un projet ayant pour but de réduire leur consommation d'énergie. Répondre à un appel à projet sur la transition énergétique n'exclut pas le groupe des autres programmes de solidarité. Ainsi, un groupe d'Europe de l'Est aura la possibilité de déposer deux projets, dont l'un pourra concerner la transition énergétique et l'autre, un projet de solidarité dit « classique ».

OUTILS

Bilans des solidarités des années précédentes

emmaus-europe.org > [Espace membre](#) > [Solidarité](#) > [Programme européen de solidarité](#) > [programme](#)

Un bilan des solidarités est édité chaque année pour rendre compte de l'ensemble des solidarités organisées à l'échelle européenne, des transports aux salons, en passant par les chantiers d'été ou les collectifs géographiques. Un bilan des soutiens financiers y est présenté, avec l'ensemble des actions soutenues par Emmaüs Europe et Emmaüs International.

Formulaire de demande de soutien

emmaus-europe.org > [Espace membre](#) > [Solidarité](#) > [Programme européen de solidarité](#) > [Fonctionnement](#)

Un formulaire unique permet de déposer une demande de soutien. Il permet de détailler le contexte de l'action, son public cible, sa mise en œuvre, ses impacts attendus, son budget et son calendrier. Le secrétariat d'Emmaüs Europe est disponible pour appuyer les groupes dans la construction des projets et le remplissage du formulaire.

PROCESSUS ET CALENDRIER DES PROGRAMMES CLASSIQUES DE SOLIDARITE

- **Début octobre** : les groupes **informent** Emmaüs Europe de leur souhait de solliciter un soutien.
- **Octobre – novembre** : les groupes **préparent leurs demandes** avec l'appui du secrétariat d'Emmaüs Europe. L'appui peut notamment porter sur :
 - L'élaboration d'un plan de développement pluriannuel,
 - La prise en considération des priorités du mouvement et des principes et critères décrits ci-après,
 - L'étude des possibilités de prêts, etc.
- **26 novembre** : les groupes **envoient leurs demandes finales** au secrétariat d'Emmaüs Europe.
- **15 décembre** : le bureau d'Emmaüs Europe étudie les projets soumis et demande d'affiner certains projets
- **Décembre à février** : le bureau d'Emmaüs Europe **étudie** les demandes et **répartit** les actions retenues entre les trois programmes de solidarité.
- **Mars-avril** : le conseil régional d'Emmaüs Europe **valide** le programme européen de solidarité et les demandes faites au PAS et au programme Habitat.
- **Avril - mai** : le conseil d'administration d'Emmaüs International **valide** le programme annuel de solidarité internationale et les demandes faites au programme Habitat.
- **Juin-juillet** : le bureau de la Fondation pour le Logement **valide** le programme Habitat.
- **Mise en œuvre** : le secrétariat d'Emmaüs Europe et les collectifs géographiques **suivent et soutiennent** les groupes porteurs.
- **Après la validation** : en cas de non-respect de la date de début de l'action, le conseil régional d'Emmaüs Europe se réserve le droit de décider de la réaffectation des fonds, avec l'accord des groupes donateurs, après examen de la situation et sur proposition du bureau.
- **Annuellement** : le bureau d'Emmaüs Europe **suit l'évolution** des actions pluriannuelles.
- **Une fois l'action terminée** : les groupes **envoient le rapport narratif et financier** de l'action, ainsi que les rapports d'activité et financiers du groupe pour chaque année couverte par l'action.

PRINCIPES ET CRITERES DE SELECTION DES ACTIONS DES PROGRAMMES CLASSIQUES DE SOLIDARITE

Afin d'assurer la transparence dans la sélection des actions de solidarité, les instances internationales et européennes d'Emmaüs ont travaillé sur une liste de principes et de critères pour l'analyse et le choix des actions soutenues. Ils décrivent à la fois le sens politique que nous souhaitons donner à notre solidarité, les priorités que nous nous fixons pour lutter contre les causes de la misère, et les garde-fous que nous nous imposons pour une solidarité la plus équitable, efficace et démocratique possible.

10 principes de solidarité permettent de donner un sens commun et une cohérence à nos actions en les inscrivant dans les mêmes priorités, définies collectivement. Ces 10 principes, résumés ci-dessous, sont détaillés dans le guide de la solidarité internationale (cf. outils), que les groupes sont invités à lire pour construire leurs actions.

➤ 5 d'entre eux sont des principes transversaux à toute action de solidarité internationale :

Donner la priorité aux plus vulnérables	<i>En ayant préalablement identifié les personnes les plus vulnérables, les plus exclues, et en visant leur libre-arbitre et leur dignité.</i>
Renforcer l'égalité de genre dans toutes nos actions	<i>En s'assurant qu'on ne contribue pas à aggraver les inégalités existantes, voire en agissant activement pour les résorber.</i>
Vivre la solidarité comme un engagement politique	<i>En s'attaquant aux causes structurelles des injustices, et pas seulement leurs conséquences, et en y associant un travail de plaidoyer.</i>
S'assurer que nos actions sont durables, socialement justes et équitables	<i>En s'assurant du caractère durable, socialement juste et équitable de l'action, que ce soit dans sa conception, dans sa mise en œuvre, dans son suivi et dans son évaluation.</i>
S'assurer que, dans la vie des groupes, nos actions sont en cohérence avec nos paroles	<i>En vérifiant que l'action est en cohérence avec nos valeurs et principes d'action, et que nos combats sont d'abord menés au sein même du groupe.</i>

➤ Les 5 autres définissent les types d'action dans lesquels peuvent s'inscrire nos projets :

Eduquer et éveiller les consciences	<i>En permettant aux personnes vulnérables concernées de comprendre et de faire évoluer leur situation, leur environnement, leur contexte.</i>
Œuvrer pour l'autonomisation de tous et toutes	<i>En impliquant les personnes concernées dès l'analyse de la situation et des besoins, en faisant pour et avec elles tout au long du processus, et en contribuant à développer leurs connaissances, compétences et droits.</i>
Renforcer la démocratie et défendre la diversité	<i>En identifiant les personnes mises à part de la société (limitées dans l'exercice de leur citoyenneté, ou discriminées), et en contribuant à restaurer leurs droits et leur place dans la société.</i>
Redistribuer les richesses au service du bien commun	<i>En dénonçant la concentration des richesses, ses causes et ses conséquences, en proposant une vision du bien commun, et en favorisant l'intégration de tous grâce à une meilleure redistribution et un accès équitable aux droits fondamentaux.</i>
Renforcer l'autosuffisance du groupe	<i>En associant l'ensemble des acteurs du groupe pour renforcer son autosuffisance économique, sa cohésion sociale et sa vie démocratique.</i>

Outre ces principes définis pour guider notre solidarité, **7 critères** permettent de nous fixer des règles communes pour le choix des actions et d'assurer une répartition démocratique et équitable de la solidarité. L'ensemble de ces priorités et règles sont prises en compte par les différentes instances d'Emmaüs Europe pour analyser et sélectionner les actions à soutenir.

➤ Ces 7 critères sont détaillés ci-dessous :

Construire notre solidarité collectivement	✓ Le collectif géographique ou l'organisation nationale doit avoir émis un avis favorable.
<i>Le conseil régional doit tenir compte de l'opinion des collectifs géographiques européens et/ou de la nation.</i>	
Travailler sur des actions définies dans le temps	✓ Soutien maximal ou durée du projet : jusqu'à 5 ans. ✓ Dans le cadre d'un soutien pluriannuel, celui-ci doit être structuré de manière à être réduit chaque année. ✓ Des résultats annuels à atteindre doivent être définis pour la période de soutien.
<i>Tout en recherchant un impact à long terme, une action (et son financement) doit avoir une date de fin définie. La solidarité ne peut donc pas être un soutien à long terme pour un groupe ; elle doit conserver un caractère exceptionnel et soutenir ponctuellement le groupe pour lui permettre de mettre en place ses activités futures.</i>	
Rendre compte de l'action et des activités du groupe	✓ Le groupe doit avoir fourni ses rapports d'activité et ses comptes annuels pour les deux dernières années. ✓ Le groupe doit avoir envoyé le rapport final de sa dernière action soutenue par la solidarité. ✓ Tous ces documents doivent être fournis en anglais, espagnol ou français.
<i>Le groupe doit rendre compte de la manière dont il atteint les résultats convenus et sur la manière dont le soutien financier est utilisé. Cela doit concerner non seulement l'action soutenue, mais également l'impact sur l'activité globale du groupe.</i>	
Eviter la dépendance à la solidarité	✓ Un intervalle de deux ans entre les demandes de soutien (si la précédente a été accordée) doit être respecté.
<i>Un délai obligatoire entre chaque demande de soutien financier est imposé. Ainsi, le soutien solidaire concerne des projets spécifiques qui renforcent et développent le groupe, et non le fonctionnement courant du groupe. Cela permet également de répartir le soutien solidaire équitablement entre les différents groupes.</i>	
Financements simultanés	✓ Aucun nouveau financement n'est attribué tant que le précédent projet n'est pas terminé et évalué.
<i>Un groupe ne peut bénéficier d'un soutien de solidarité pour une nouvelle action tant que sa dernière action n'est pas terminée et évaluée.</i>	
Tout groupe sollicitant un soutien solidaire doit démontrer sa capacité à mener à bien cette initiative	✓ Le groupe doit participer a minima à hauteur de 10 % du budget. Il peut s'agir d'une contribution financière (au moins 5 %), du temps de travail de son personnel, d'une participation matérielle.
<i>Le groupe doit démontrer sa capacité à porter puis pérenniser l'action en y apportant une contribution. Celle-ci peut être financière ou en nature (ressources humaines, actifs).</i>	
Assurer la cohérence avec l'environnement social et économique du groupe	✓ Toute initiative sollicitant un soutien de solidarité doit être adaptée à l'environnement économique et social du groupe.
<i>Une initiative doit prendre en compte le niveau social et économique de la région et ne pas créer de disparité en vivant et travaillant significativement au-dessus du niveau de vie local. (Par exemple, un groupe ne devrait pas posséder un nouveau véhicule si la population locale achète des véhicules d'occasion.)</i>	